

Avril 2019

Enedis

Maintien et retour en emploi

*Uniquement sur avis médical
et avec votre accord*



Dans le cadre de la prévention de l'absentéisme, la Direction a rédigé une note interne (Enedis-PRO-SS_11) devant servir de référentiel en termes de maintien et de retour en emploi.

Soyons rassurés, la première phrase de cette note est : « **Le bien-être des salariés est un enjeu majeur pour Enedis** ». Cela tombe bien, pour FO Énergie et Mines également.

Du nouveau, vraiment ?

Il ne s'agit pas d'une révolution : depuis longtemps l'entreprise propose des dispositifs pour accompagner les agents dans la reprise du travail, au retour de maladie ou suite à un accident. Cette note remet les dispositifs au goût du jour et insiste sur le rôle de chacun : agents, médecins, management, RH, prévention sécurité, CHSCT, représentants du personnel, assistant(e)s social(e)s,... Elle insiste également sur la prévention des absences et le rôle central du médecin traitant et du médecin du travail dans ce dispositif. Enfin, elle rappelle les règles administratives en cas d'arrêt de travail.

Qui est concerné ?

- Au titre de la prévention : tout agent ayant des soucis de santé.
- Tout agent en arrêt de travail suite à maladie ou accident, professionnel ou non.

Quel intérêt ?

- Pour vous : préserver votre santé et vous permettre, **si vous le souhaitez et si votre médecin traitant l'autorise**, de reprendre une activité professionnelle adaptée.
- Pour votre équipe de travail : limiter l'impact de l'absence sur le collectif et l'organisation du travail. Organiser une dynamique de solidarité autour de vous.
- Pour l'entreprise : réduire l'absentéisme et ses coûts, maintenir la qualité de service.

De quoi s'agit-il ?

Le maintien en emploi ou la reprise anticipée peuvent prendre de multiples formes :

- Aménagement du poste de travail,
- Activités adaptées ou changement de métier,
- Travail à distance,
- Formation pour développer de nouvelles compétences,
- Mi-temps thérapeutique ou temps partiel,

AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org



Pour FO Énergie et Mines, il est un impératif : celui de rechercher avant tout les CAUSES de la recrudescence des arrêts maladies. L'arrêt maladie est souvent dans son origine et sa durée le fruit à la fois d'un problème de santé et d'exigences du travail. Il nous faut avant tout et plutôt que de trouver des artifices, agir sur les contraintes ostéo-articulaires, l'intensification du travail, le management parfois délétère, le stress, le déséquilibre effort-reconnaissance etc. Ainsi, pour FO, c'est le plus sûr moyen de faire baisser les arrêts. Agir sur les origines plutôt que sur les conséquences !

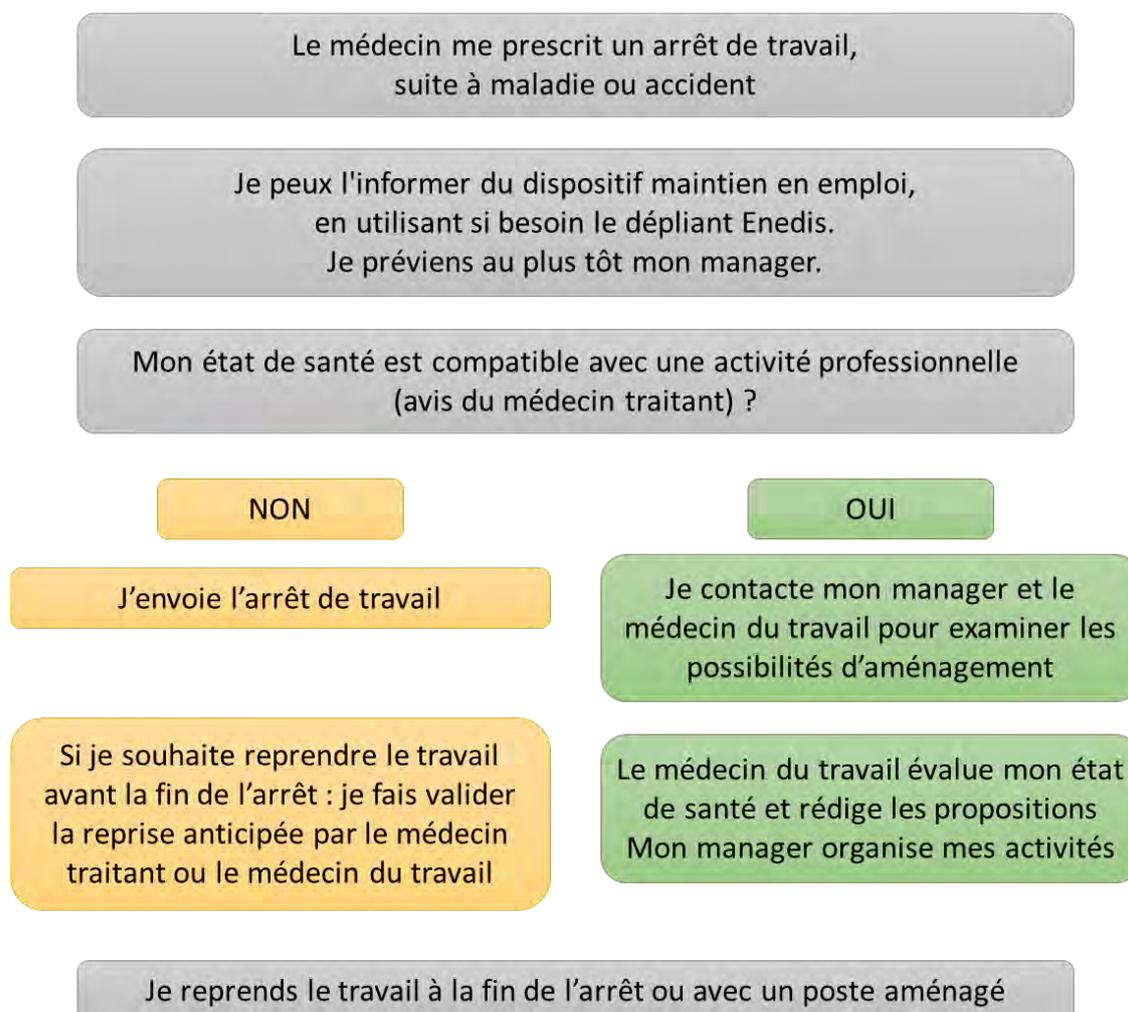


- L'arrêt de travail induit une **suspension du contrat de travail**. C'est pourquoi, sauf si vous donnez votre accord, votre employeur ne peut vous solliciter.

- **Vous ne pouvez interrompre l'arrêt de travail de votre propre initiative** ou « pour rendre service ». Il faut pour cela obligatoirement un avis médical, soit de votre médecin traitant, soit du médecin du travail.

-Un **dépliant Enedis est à votre disposition** pour vous présenter le dispositif. Vous pouvez vous en servir pour échanger avec votre médecin traitant.

Schéma simplifié des principales étapes



L'avis de FO Énergie et Mines sur le sujet

- le médecin traitant doit rester le seul décideur sur votre état de santé,
- le médecin du travail doit vous accompagner, en toute indépendance,
- vous êtes volontaire et partie prenante du dispositif,
- le travail à distance est une alternative, pas une solution systématique,
- la volonté de réduire l'absentéisme ne doit pas se traduire par une pression auprès du management et des agents pour réduire à tout prix les arrêts de travail,
- être malade ou victime d'accident (tout comme être enceinte ou handicapé) ne doit pas être systématiquement un motif pour voir votre reconnaissance ou votre évolution professionnelle différées.



Au-delà de l'accompagnement des situations individuelles, il est urgent pour FO Énergie et Mines de travailler collectivement à traiter les raisons de la recrudescence de ces arrêts de travail et à agir pour améliorer cette situation. Mettons en place des actions en amont qui évitent une partie de ces arrêts. Il est plus que temps de (re)donner du sens au travail et du bien-être aux salariés.

Vos représentants FO Énergie et Mines sont bien sûr à votre écoute pour vous expliquer et vous accompagner dans cette démarche si vous êtes concerné(e).

AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org

